

Mesdames et Messieurs ;  
Chers partenaires et amis de la presse ;

C'est bien la troisième fois, et à la même période, que nous tenons ce genre de rencontre bilan. Investi le 4 juin 2007 par Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, comme Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ma mission comme vous vous en doutez, était de poursuivre la mise en œuvre de son programme politique « Le progrès continu pour une société d'espérance ». En conséquence, nous situant dans la dernière ligne droite du terme de ce contrat avec les Burkinabè, la présente déclaration liminaire abordera, sans être exhaustif, le bilan de réalisation de ce programme.

Mais avant, je voudrais saluer la présence massive des hommes et des femmes de presse à la présente cérémonie. A plusieurs circonstances, je vous ai dit combien j'apprécie votre disponibilité et vos critiques constructives même si celles-ci, quelque fois, manquent d'analyses soutenues. Quoi de plus normal quand on sait que le renforcement de votre professionnalisme est à ce prix. Je voudrais vous féliciter pour tout ce que vous faites dans des conditions parfois loin de vos attentes.

Je voudrais relever la fidélité de l'équipe gouvernementale, réajustée quand le contexte l'a exigé et que j'ai eu à conduire trois années durant. J'ai aussi été fortement impressionné par sa disponibilité, la solidarité qu'elle a su tisser, sa réactivité et sa capacité d'anticipation.

Je n'aurai de cesse de le dire, j'ai véritablement appris à l'école de Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE. Une école faite d'humilité de générosité, de sérénité, de discipline et du sens de la responsabilité.

Par dessus tout, je voudrais témoigner toute ma gratitude au Tout-puissant, Dieu fidèle, qui m'a toujours équipé à la hauteur des défis.

Si la gestion d'une famille est faite de compromis, admettons aussi que celle d'une nation l'est davantage.

Notre marche vers une société d'espérance s'est réalisée dans un contexte international et national particulièrement marqué par :

- ▶ la crise alimentaire,
- ▶ la crise énergétique,
- ▶ la crise financière et économique,
- ▶ les inondations du 1er septembre 2009.

Nous avons en mémoire la campagne présidentielle de novembre 2005 au cours de laquelle, le candidat Blaise COMPAORE a soumis au peuple burkinabè un programme politique qui a emporté son adhésion, « Le progrès continue pour une société d'espérance ».

A l'occasion, le peuple burkinabè a soumis des doléances. Le candidat les a comprises et a fait des promesses. Celles-ci ont été consignées dans le programme présidentiel 2006-2010 qui a servi de tableau de bord au Gouvernement. L'évaluation physique qui en a été faite lors du séminaire gouvernemental du 21 mai 2010, l'a été à la grande satisfaction du Président du Faso et de tout le Gouvernement. En effet, les promesses qui touchent les aspirations réelles des populations burkinabè, telles que les infrastructures sanitaires et scolaires, hydrauliques et

routières ainsi que les infrastructures marchandes et de souveraineté, les questions de sécurité humaine et civile, ont été réalisées à près de 92,4%.

La mise en œuvre du programme politique du Président du Faso va au-delà de ces promesses, elle concerne toute l'action gouvernementale au cours de la période sous revue. Les ambitions du Président du Faso sont organisées autour de six axes majeurs :

- 1) la valorisation du capital humain ;
- 2) l'élargissement des opportunités de création de richesses ;
- 3) la modernisation des infrastructures économiques et de services ;
- 4) le raffermissement de la gouvernance ;
- 5) la promotion de la culture, des arts et du sport ;
- 6) le rayonnement international du Burkina Faso.

### **I – De la valorisation du capital humain**

Elle est indispensable à la construction d'un Burkina émergent. Elle est d'une acceptation très simple. C'est d'abord disposer d'hommes et de femmes jouissant d'une bonne santé et d'une protection sociale.

En matière de santé, le gouvernement a consenti d'importants efforts au cours du quinquennat pour étendre la couverture sanitaire. En 2009, la base de la pyramide du système sanitaire comptait 1.385 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) contre 1.172 en 2005, soit l'ouverture de 213 nouveaux CSPS du fait des constructions nouvelles mais aussi de la normalisation des dispensaires seuls et des maternités seules. Les nouveaux centres hospitaliers régionaux de Banfora et de Kaya sont fonctionnels. Les travaux de construction des centres hospitaliers régionaux de Ouahigouya et de Tenkodogo ainsi que ceux du centre hospitalier universitaire moderne de Tengandogo sont très avancés. En quatre ans, plus de 6 000 nouveaux agents publics dont 189 médecins, 91 pharmaciens, 02 chirurgiens dentistes et 5 462 paramédicaux, toutes catégories confondues, ont été recrutés au profit du secteur de la santé.

Les différents programmes de santé ont été mis en œuvre de façon régulière. Les résultats de toutes ces actions sont bien tangibles et se constatent à travers la nette amélioration de certains indicateurs. Le rayon moyen théorique d'action s'est réduit passant de 8,19 km en 2005 à 7,5 km en 2009. Le nombre de CSPS remplissant les normes minimales en personnel s'est accru portant le niveau à 83,2% en 2009 contre 77% en 2005. La conjugaison de ces éléments explique sans nul doute l'amélioration du taux de fréquentation des formations sanitaires. Le nombre de contacts par habitant et par an est passé de 0,33 en 2005 à 0,56 en 2009. Pour améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé, le gouvernement a pris des mesures de subvention et de gratuité de certains soins préventifs et curatifs. Cela a contribué à l'évolution favorable des indicateurs.

Ainsi, les différentes couvertures vaccinales par antigène atteignent au moins 90% par an.

En matière de santé de la reproduction, le taux de la deuxième consultation prénatale est passé de 57,4% en 2005 à 73,8% en 2009. Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié dans les districts sanitaires est de 71% en 2009 contre 44,5% en 2005. La prévalence contraceptive est passée de 18,5% en 2006 à 26,6% en 2009.

L'effet combiné des mesures de gratuité et de subvention explique en grande partie la corrélation de l'évolution des trois indicateurs.

La subvention des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) dont l'objectif est de réduire la mortalité maternelle et néonatale a permis de prendre en charge 915 261 femmes enceintes de 2006 à 2009. Le financement d'un montant de 6.103.433.714 F.CFA a été assuré par le budget de l'Etat.

La gratuité des ARV est effective depuis le 1er janvier 2010. Le nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement anti rétro viral est passé de 12 842 en 2006 à 26 448 en 2009, soit deux tiers des personnes justifiant d'un traitement.

Au niveau de la protection sociale, outre l'amélioration quantitative de l'offre de l'éducation préscolaire de 30% sur l'ensemble de la période, des évolutions institutionnelles majeures sont intervenues en matière de protection sociale. Le conseil national de secours d'urgence (CONASUR) a pu se réunir pour la première fois en 2008 et s'est doté d'une nouvelle stratégie tenant compte du processus de décentralisation.

Le Burkina Faso, a fait œuvre de pionnier dans la sous-région, en se dotant d'une charte nationale de solidarité nationale. Cette charte a emporté l'adhésion de toutes les composantes de notre société. Vous avez tous été témoins de la manifestation de cette solidarité lors des inondations du 1er septembre 2010 et l'écho favorable qu'a reçu l'appel du Président du Faso aux plans national et international.

La valorisation du capital humain, c'est assurer la formation et renforcer les compétences des hommes et des femmes.

La loi d'orientation de l'éducation adoptée le 30 juillet 2007, traduit la volonté du Gouvernement de rendre le système éducatif burkinabè plus performant, accessible et capable de répondre aux besoins de l'économie nationale.

Dans cette perspective, l'enseignement primaire a enregistré une forte expansion. Entre 2005/2006 et 2009/2010, plus de 2 700 nouvelles écoles dont 2 000 publiques ont été ouvertes, soit au total 11 500 nouvelles salles de classes dont 9 200 du secteur public. La réalisation de ces infrastructures nouvelles a permis d'accroître l'offre éducative d'au moins 10% par an. En 2009/2010, les effectifs de l'enseignement primaire se chiffraient à 2 079 000 élèves, soit près de sept fois ceux de 2005/2006 qui s'établiraient à 306 000 élèves. Les nouveaux recrutements ont concerné plus de 1 851 000 enfants en âge d'aller à l'école dont 866 000 filles. Trois mille enseignants en moyenne ont été recrutés annuellement portant en 2009/2010 à 42.579 le nombre d'enseignants titulaires de 37.967 salles de classes. Les indicateurs les plus significatifs se sont nettement améliorés. Le taux brut d'admission est passé de 63% en 2005/2006 à 85,9% en 2009/2010 soit un gain de près de 23 points. Quant au taux brut de scolarisation, il est passé respectivement de 61% à 76%. Les différents indices de parité tendent inexorablement vers l'unité. Ils sont respectivement de 0,94 et 0,91 en 2009/2010 contre 0,84 et 0,79 en 2005/2006 pour les niveaux d'admission et de scolarisation.

Ces indicateurs traduisent à dessein la portée des différentes mesures prises par le Gouvernement pour promouvoir la scolarisation des filles et l'équité, telles que la gratuité des manuels et fournitures scolaires. Entre 2007 et 2009, le coût de ces opérations a coûté au Budget de l'Etat près de 50 milliards de FCFA. C'est vrai que le taux d'achèvement qui s'est amélioré modérément pour atteindre 47,7% en 2009 reste un sujet de préoccupation.

L'éducation de base non formelle a connu un regain de vitalité avec la réhabilitation et la construction de nouveaux centres d'alphabétisation. En 2008/2009, environ 15 575 centres d'alphabétisation se répartissaient sur l'ensemble du territoire. Les actions publiques en matière d'alphabétisation ont été accentuées par la mise en œuvre effective de la stratégie du « faire-faire ». Toute chose qui a contribué à amplifier l'engouement pour l'alphabétisation au sein des populations notamment féminines. La campagne d'alphabétisation 2008/2009 a enregistré 400 000 inscrits dont 240 000 femmes avec un taux de succès de près de 90%.

Au niveau du secondaire, des progrès notables ont été enregistrés. En effet, au cours de la période sous-revue, 111 collèges d'enseignement général (CEG) ont été construits, 39 sont encore en cours d'achèvement. Treize lycées ont été ouverts. Au niveau de l'enseignement technique, le Gouvernement s'est doté d'une politique nationale en la matière et a lancé un vaste programme de renforcement de la formation professionnelle qui devra permettre au pays de disposer de quatre lycées professionnels, d'un centre de formation professionnelle à vocation industrielle à Bobo-Dioulasso et de treize (13) centres régionaux de perfectionnement. Avec l'accroissement de l'offre éducative au niveau de cet ordre d'enseignement, les effectifs se sont accrus à un rythme de plus de 12% l'an. Le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire est de l'ordre de 22% en 2009/2010 contre 16% en 2005/2006. Chez les filles, il est de 18% contre 14% respectivement.

La formation supérieure a un effet de chaînons conducteurs sur les autres ordres d'enseignement mais aussi sur toute la vie active nationale. En quatre années, le Gouvernement a renforcé les capacités d'accueil des universités publiques existantes et a mis en chantier l'université de Ouaga II. Il a aussi créé les conditions d'émergence d'universités privées. Le pays en compte plus d'une vingtaine dont certaines font notre fierté dans la sous-région et sur le continent. Les universités publiques ont accueilli près de 50 000 étudiants en 2009/2010 contre seulement 31000 étudiants en 2005/2006. Ces effectifs progressent de près de 14% l'an. Le Gouvernement consent tous les ans d'importants efforts financiers pour améliorer les conditions d'étude des étudiants. Les allocations cumulées directes accordées aux étudiants se chiffrent à 32 milliards de FCFA dont 43% au titre des bourses. Environ 14 milliards ont concerné la seule année 2009/2010.

La valorisation du capital humain, c'est enfin l'utilisation optimale des ressources humaines. C'est dans cette perspective qu'a été adoptée la politique nationale de l'emploi. Les instruments financiers mis en place pour promouvoir l'auto-emploi font progressivement leur preuve. Le programme de volontariat national permet à tout actif burkinabè selon ses compétences d'apporter sa pierre au développement du pays. La concertation régulière que le Président du Faso a instaurée avec la jeunesse permet à cette frange de la population de prendre une réelle conscience de ses potentialités. L'environnement incitatif créé par le Gouvernement à travers diverses mesures, favorise la création d'entreprises et d'emplois. Les différents programmes de formation ont déjà permis entre 2006 et 2009 de former 53.012 jeunes aux métiers, à l'entrepreneuriat et au renforcement de l'employabilité.

L'opérationnalisation des différents instruments financiers tels que le FAIJ, le FAPE, le FASI et la création de guichets uniques au niveau des treize régions, ont facilité l'accès des jeunes

porteurs de micro-projets au crédit. Les interventions de ces fonds ont permis en quatre années de financer la création de 6 973 micros, petites et moyennes entreprises, permettant de créer et de consolider 23 709 emplois.

## **II) De l'élargissement des opportunités de création de richesse**

En la matière, l'ambition du Président du Faso est de faire de l'agriculture et de l'élevage des activités motrices de la croissance économique tout en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles. Le Gouvernement s'est réellement investi dans cette optique.

En quatre ans, les appuis directs accordés aux producteurs excèdent 150 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le Gouvernement s'est attelé à créer les conditions d'intensification et d'accroissement de la productivité agricole. Sept cents (700) tracteurs et deux cents (200) motopompes ont été acquis et mis à la disposition des producteurs à des prix subventionnés.

Au-delà des efforts de sensibilisation sur l'utilisation des semences améliorées qui contribuent pour 40% à l'augmentation de la production agricole, le Gouvernement a mis l'accent sur la maîtrise de l'eau. A cet effet, une quinzaine de nouveaux barrages ont été construits, une douzaine ont été réhabilités et plus de 400 puits maraîchers réalisés. Les nouveaux aménagements s'étendent sur 15 000 ha dont près de 7 000 ha de bas-fonds.

Au cours de la période sous-revue, les campagnes agricoles sont demeurées excédentaires avec une production s'établissant à 4 millions de tonnes en moyenne. L'impact des opérations de fourniture d'engrais, 23 500 tonnes environ en 2008 et 2009, et de distribution des semences améliorées, 14 300 tonnes en 2008 et 2009, a été plus fort au niveau de la production de riz qui est passée de 68 000 tonnes pendant la campagne 2007-2008 à plus de 240 000 tonnes au cours de la dernière campagne. La production de saison sèche a dépassé le cadre d'activité de survie, pour devenir une véritable source de revenus.

La production de coton qui demeure encore la principale culture de rente a oscillé autour d'une moyenne 540 000 tonnes. L'impact de ce produit sur les recettes d'exportation ainsi que sur la chaîne des valeurs de l'économie nationale a conduit le Gouvernement à prendre des mesures vigoureuses au moment les plus difficiles de la filière en y injectant au cours des quatre dernières années des appuis directs de plus de 80 milliards de FCFA. En tout état de cause, la diversification de l'activité agricole et des exportables est une option qui s'impose aujourd'hui au Burkina. L'initiative prise par le Gouvernement de promouvoir l'entrepreneuriat agricole participe de cette dynamique. Elle ne se fera nullement au détriment des petits exploitants.

L'entrepreneuriat agricole suppose des investissements durables protégés. L'adoption de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, suite à l'appel du Président du Faso, lors de la onzième journée du paysan tenue à Manga en mars 2006 et consacrée à cette problématique, est une étape décisive qui a été franchie vers la détermination des statuts et droits de propriété de la terre. Dans le cadre de cet entrepreneuriat, la terre doit avoir tous les attributs d'un capital actif productif.

L'accord de financement, au titre du Millenium Challenge Account (MCA), signé entre le Gouvernement burkinabè et l'Administration américaine le 14 juillet 2008, en présence du Président du Faso, son Excellence Blaise COMPAORE, est une opportunité supplémentaire pour impulser le développement rural.

En matière d'élevage, les résultats les plus tangibles s'apprécient à travers l'adoption de la politique nationale de l'élevage, l'amélioration génétique et l'amélioration de la santé du cheptel grâce aux campagnes régulières de vaccination et la promotion de 200 éleveurs leaders en vue d'accroître la productivité du sous-secteur.

La gestion durable de l'environnement s'est traduite par la lutte contre la désertification, par la plantation des dizaines de millions d'arbres et par la récupération d'au moins 3000 ha de terres dégradées

Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement a réalisé d'importants investissements notamment la ligne d'interconnexion avec la Côte d'Ivoire achevée le 31 décembre 2009, la construction de la centrale thermique de 18 MW à Komsilga en cours, le raccordement du réseau national et la mise en œuvre du programme d'électrification rurale.

En 2010, le nombre de localités électrifiées s'établit 184 contre seulement 68 en 2005 portant le taux d'électrification du pays à 26% contre 15%. Au cours de la période, le réseau a desservi 104 000 nouveaux abonnés portant le nombre total des abonnés à 362 000 en 2010 contre 257 500 en 2005.

En matière d'exploitation minière, le nouveau code minier adopté en mai 2003 a fait effet. Le nombre de permis et d'autorisation de recherches minières a explosé. De manière cumulative, plus de 2000 titres ont été délivrés. D'ici fin 2010, le Burkina Faso comptera huit (08) mines dont six mines d'or en production. Le niveau de production d'or déjà atteint est de 12,15 tonnes en 2009. Il atteindra 18,5 tonnes en 2010 alors qu'il était seulement de 190 kilogrammes en 2005. Avec ce niveau de production, le Burkina Faso compte désormais parmi les pays miniers. Les investissements globaux réalisés entre 2005 et 2010 se chiffrent à plus de 500 milliards de FCFA. Cette activité au cours de la période a procuré près de 19 milliards de FCFA au Budget de l'Etat au titre des droits et taxes et généré près de 6 000 nouveaux emplois. Avec des recettes de 177 milliards de FCFA, en 2009, l'or est devenu le premier produit d'exportation. Par ailleurs, il contribue pour près de 4% à la formation du produit intérieur brut (PIB).

Soucieux de la gestion transparente des ressources financières générées par l'activité minière, le Burkina a engagé la démarche pour son éligibilité à l'initiative ITIE en 2007. Des dispositions ont été prises par le Gouvernement de concert avec les sociétés minières pour que celles-ci accompagnent le développement des localités-sites.

### **III – De l'amélioration des infrastructures économiques et des services**

L'amélioration des infrastructures économiques et de services est le troisième défi que le Président du Faso s'est fixé pour le quinquennat 2006-2010.

Du chemin a été parcouru durant ces quatre premières années, d'importants résultats ont été obtenus dans le domaine des infrastructures routières, des transports, des technologies de l'information et de la communication et de la promotion de l'entreprise.

En effet, en matière de routes, plus de 622 km ont été bitumées, 300 km de routes bitumées ont été renforcées, 1577 km de routes en terre ont été réhabilitées. L'entretien périodique des routes en terre a porté sur un total de 1547 km.

Les financements pour les travaux de bitumage de certains axes dans la perspective de renforcer le désenclavement interne et externe sont bouclés. C'est le cas par exemple de la route Koudougou-Dédougou dont les travaux ont été lancés le 22 mai 2010 à Dédougou. Avec la réalisation de cette infrastructure, tous les chefs-lieux de région seront reliés à Ouagadougou par du bitume. Ces efforts ont permis de porter le linéaire des routes bitumées à environ 3 000 km faisant ainsi du Burkina Faso, un des pays de la région disposant du réseau routier le plus dense et de qualité. Il est devenu une véritable plaque tournante.

Dans les domaines des transports, l'accent mis par le Gouvernement sur la promotion et le renforcement de la sécurité routière s'est traduit par la création de l'office national de sécurité routière (ONASER) et du conseil national de sécurité routière (CNSER). Les travaux de réaménagement de l'aéroport international de Ouagadougou sont bien avancés. Par ailleurs, des études sont engagées pour la réalisation d'un nouvel aéroport moderne à Donsin. Une agence nationale de l'aviation civile a été créée. Le transport ferroviaire fait l'objet d'une gestion conjointe entre la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso qui pour la relance de cette activité dont l'impact sur notre économie est certain, ont décidé de procéder à une relecture de la convention de concession des services de transport ferroviaire et de soumettre une requête commune conjointe pour le financement des investissements de réhabilitation des voies ferrées, aux bailleurs de fonds.

L'édification d'une société de l'information et de la communication symbolise la modernité, renforce la compétitivité de l'économie et favorise le développement durable.

L'ouverture du secteur des technologies de l'information et de la communication à la concurrence est voulue par cette vision. La législation dans le domaine a connu des avancées significatives. Pour veiller sur la qualité des prestations de service et le respect de la déontologie, le dispositif institutionnel s'est renforcé. Outre la création de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), une nouvelle autorité de régulation des communications électroniques (ARCE) a été mise en place suivant la loi n°61-2008/AN du 27 novembre 2008. Elle bénéficie d'un statut d'Autorité Administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est dotée d'un Conseil de régulation de sept membres ayant chacun un mandat irrévocable. Toutes ces innovations visent à permettre à l'Autorité de jouer avec efficacité son rôle de veille et de régulation, compte tenu de l'importance du secteur dans l'environnement des affaires et au niveau social.

Il importe de souligner que les résultats atteints au prix de réformes soutenues sont bien éloquents. En matière de téléphonie, le nombre des lignes fixes est passé de 91 191 en 2005 à 151 206 en 2009. Le nombre de téléphones mobiles a pratiquement explosé pour atteindre 3 729 077 en 2009 contre seulement 633 554 en 2005 soit en terme de densité mobile 25,02 contre 4,95. Aujourd'hui, on compte 16 280 abonnés à l'ADSL et au CDMA.

L'ambition du Président du Faso était du reste de créer les conditions d'une meilleure insertion du Burkina Faso dans les autoroutes de l'information et de la communication. A cet effet, le Gouvernement a œuvré pour la mise en place d'une cyberlégislation et d'un cadre institutionnel complet et adapté aux objectifs de l'édification d'une société de l'information. C'est aussi dans cette perspective qu'il envisage l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) devant favoriser l'exécution des cyberstratégies sectorielles des Administrations.

En matière de promotion de l'entreprise, notre situation de pays enclavé nous contraint à redoubler d'ingéniosité pour bâtir la compétitivité de l'économie nationale et renforcer l'attractivité du pays. A cet effet, le Gouvernement a entrepris des réformes judicieuses pour assainir l'environnement des affaires et qui sont saluées par les institutions internationales spécialisées.

Il s'est en outre attelé à mettre en place des structures de promotion des PME/PMI telles que la maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF), le centre de formalités des entreprises (CEFORE) et le centre de facilitation des actes de conduire (CEFAC). Ces structures sont en train de se déconcentrer au niveau régional. D'importantes infrastructures ont été construites pour favoriser la promotion des échanges. Il s'agit de :

- la reconstruction du marché central de Ouagadougou ;
- la réhabilitation de Ouaga-inter ;
- la construction d'un terminal à containers à Ouagadougou ;
- la construction de la gare routière internationale de marchandises à Bobo-Dioulasso ;
- la construction des bureaux de la Chambre de commerce et d'industrie à Tema au Ghana.

Par ailleurs, le Gouvernement a renforcé le dialogue de politique avec la communauté des affaires. Les rencontres de concertation Gouvernement/Secteur privés se sont tenues régulièrement. Outre cette concertation régulière, le Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) a tenu sa première session sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

#### **IV - Le raffermissement de la gouvernance**

Le quatrième axe prioritaire du programme politique du Président du Faso, est le raffermissement de la Gouvernance parce qu'elle constitue un adjuvant sûr au processus de développement durable.

Quatre domaines ont été privilégiés : la modernisation de l'Etat, la consolidation de la décentralisation, l'amélioration de l'accès à la justice et la sécurité des biens et des personnes.

Le Gouvernement s'y est consacré résolument durant ces quatre dernières années et peut se satisfaire de certains résultats.

Dans l'administration publique, malgré une conjoncture financière difficile, les effectifs de la Fonction publique sont passés de 70 884 agents en 2005 pour atteindre 98 606 agents en 2009 soit une progression de 5,6%. En d'autres termes, au cours de la période, 27 722 nouveaux agents ont été recrutés dont 19 753, soit 71% destinés aux seuls secteurs sociaux dans la cadre de la valorisation du capital humain. Par ailleurs les réformes ont été poursuivies pour rendre notre administration plus efficace en tant qu'outil de développement. Elles se sont traduites essentiellement par :

- l'amélioration des méthodes de travail. Un manuel de procédure est disponible dans nombre de services publics ;



- ▶ l'amélioration progressive de la qualité de prestation de l'administration publique. La nouvelle méthode d'évaluation des agents publics est entrée en vigueur. Une enquête sur les perceptions des services publics est engagée ;
- ▶ la rationalisation des structures publiques notamment les structures ad hoc. Une évaluation a été initiée en 2009. Les conclusions de cette étude permettront d'en réduire judicieusement le nombre ;
- ▶ la promotion de l'administration électronique. Dans cette perspective, 37 sur 41 départements ministériels et institutions ont mis en place entièrement ou partiellement un réseau local. Ces installations conditionnent l'élaboration et la mise en œuvre d'une cyberstratégie sectorielle ;
- ▶ la déconcentration des départements ministériels. Elle est effective pour la majorité ;
- ▶ la création de l'agence nationale de recrutement et la déconcentration des centres de concours. Cette nouvelle disposition a pour finalité de donner les mêmes chances à tous les postulants ;
- ▶ l'instauration d'un civisme administratif pour le développement. A cet effet les organes consultatifs de concertation et de gestion participative ci-après ont été mis en place :
  - le conseil d'administration du secteur ministériel ;
  - le comité technique paritaire ;
  - et le conseil de discipline ;
- ▶ la mise en place d'un cadre de concertation des responsables des structures chargées de la formation et de la gestion des ressources humaines.

La décentralisation s'est consolidée avec la création des régions en 2001 et la communalisation intégrale en 2006. Le Burkina Faso compte treize (13) régions et trois cent cinquante une (351) communes dont quarante neuf (49) communes urbaines. Ces collectivités locales jouissent d'une autonomie de gestion et d'organisation de leur développement. Toute chose qui a insufflé un réel dynamisme au développement régional et communal. L'institution en 2008, d'un conseil national de décentralisation (CONAD) doté d'un secrétariat permanent et d'un plan d'action, constitue un véritable espace de dialogue sur les enjeux du développement local. A ce jour, 294 communes rurales sur 302 disposent d'un siège de mairie. De même, 42 communes urbaines sur 49 disposent d'un siège de mairie. Les sièges des 15 autres communes sont en cours d'achèvement. Onze (11) conseils régionaux sur treize disposent d'un siège de Conseil. Le principe de transfert de compétence et des ressources s'effectue progressivement.

Le Gouvernement a mis à la disposition des communes un fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT) avec une dotation annuelle de cinq (05) milliards de francs CFA.

L'amélioration de l'accès à la justice a été assujettie à de profondes réformes entreprises depuis près d'une décennie.

Aujourd'hui le secteur de la justice dispose d'un cadre d'orientation. En effet, une politique sectorielle vient d'être adoptée par le Gouvernement. Auparavant un code de déontologie des magistrats a été adopté par le conseil supérieur de la magistrature en juillet 2008. L'audit organisationnel du tribunal de grande instance (TGI) a été réalisé et les recommandations sont en cours d'implémentation. Par ailleurs le code pénal et le code de procédure pénale ont fait l'objet de relecture. S'agissant de l'accessibilité physique, le palais de justice de Ouagadougou a été entièrement rénové et dispose d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées. Avec la mise en vigueur du nouveau découpage du territoire national en différentes juridictions, le pays est harmonieusement couvert par vingt trois (25) tribunaux de grande instance (TGI). La construction des maisons d'arrêt et de correction (MAC) de Nouna, Léo, Orodara et Djibo offre une capacité d'accueil totale d'environ 500 places supplémentaires contribuant ainsi à réduire la surpopulation carcérale. La construction d'une prison de haute sécurité à Ouagadougou est en cours. La réalisation des infrastructures s'est accompagnée d'un recrutement de personnel. Au total plus de 100 nouveaux magistrats ont été recrutés entre 2005 et 2009 portant le nombre total de magistrats à environ 400, soit le ratio d'un magistrat pour 35 000 habitants encore loin de la norme conventionnelle d'un magistrat pour 10 000 habitants.

L'élargissement du champ d'action de la justice à l'environnement des affaires est effectif avec la création de tribunaux de commerce à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En la matière, il importe de relever que notre système juridique a beaucoup œuvré pour se conformer aux dispositions du droit OHADA.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les efforts consentis par le Gouvernement avec la coopération des populations ont permis une baisse significative de l'insécurité sur l'ensemble du territoire même si des actions de grande envergure sont nécessaires. Au cours de la période, 21 brigades de gendarmerie, 10 casernes de gendarmerie et 24 commissariats de police ont été construits de même que 8317 comités locaux de sécurité rendus fonctionnels.

Dans son programme politique, le Président du Faso avait fait le pari d'assurer la cohérence des dispositifs de coordination et de suivi en matière de bonne gouvernance à travers notamment la politique nationale de bonne gouvernance et le mécanisme d'évaluation par les pairs. Au-delà de ces aspects d'ordre institutionnel, par la volonté du Président du Faso, le système de gouvernance nationale a été soumis au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Le processus a connu deux étapes : une auto-évaluation et une évaluation externe. Le rapport d'évaluation du Burkina Faso a été soumis au forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu les 25 et 26 octobre 2008 à Cotonou. Il a recueilli un succès franc parmi les Chefs d'Etat et de Gouvernement et a été retenu à l'unanimité comme modèle de présentation des rapports des autres pays à venir.

Enfin, dans le domaine du contrôle de la gestion des deniers publics et de la lutte contre la corruption, le Gouvernement a affirmé sa fermeté par la mise en service de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE), et par son engagement de renforcer les capacités de la Cour des Comptes afin qu'elle puisse exercer ses attributions en matière de contrôle juridictionnel. Cette même détermination est observée en matière de gestion des marchés publics, avec le déploiement du dispositif institutionnel consacrant la séparation des fonctions de contrôle et de régulation, l'institution des postes de Personnes Responsables des Marchés (PRM) et le début de la déconcentration de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) dans les Ministères et les Régions. Les réformes engagées au niveau des marchés publics visent à accroître la transparence et l'efficacité du processus de la commande

publique. Par ailleurs, l'intégrité du système de passation des marchés publics consacrée par la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été améliorée par l'institution de la commission de règlement amiable des litiges, indépendante, à composition tripartite

## **V – De la promotion de la culture, des arts et du sport**

Dans le domaine de la promotion de la culture, des arts et du sport, il importe de relever que les semaines nationales de la culture se sont régulièrement tenues et ont gagné en professionnalisme. Les différentes éditions connaissent la participation d'artistes et d'hommes de culture d'autres pays. Le Président du Faso a décidé de doter la manifestation d'une maison de la culture qui sera fonctionnelle d'ici la fin 2010.

Laongo pour la sculpture sur le granit a acquis une dimension internationale qui se renforcera avec la réalisation de l'opéra.

Le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) met en évidence sa maturité. Il demeure une occasion de rencontre et d'échanges entre cinéastes mais sa dimension « business » s'est renforcée. Le Gouvernement a consenti des sacrifices financiers pour que le Burkina Faso reste la plaque tournante du cinéma africain. Par ailleurs, il a créé l'environnement afin que les cinéastes burkinabè se révèlent.

En matière de promotion des activités sportives, le programme de réalisation de stades dans les chefs-lieux de région a été lancé.

## **VI – Du rayonnement international du Burkina Faso**

Le rayonnement international du Burkina Faso dans le monde et en Afrique est bien réel sous l'impulsion du Président du Faso, son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE. Quelques éléments pour s'en convaincre :

- ▶ la médiation en Côte d'Ivoire, au Togo et en Guinée matérialisée par des accords de Ouagadougou qui se concrétisent ;
- ▶ le mandat au conseil de sécurité en qualité de membre non permanent, exécuté avec satisfaction ;
- ▶ le mandat en cours au conseil de la paix et de sécurité de l'Union Africaine (UA) ;
- ▶ la participation remarquable du Burkina Faso aux opérations de maintien de la paix en Haïti, au Darfour et dans un proche avenir en Côte d'Ivoire ;
- ▶ le choix de son Excellence Yipènè Djibrill BASSOLET en qualité de représentant conjoint des Nations Unies et de l'Union Africaine au Soudan ;
- ▶ la contribution du Burkina Faso au renforcement des institutions de coopération régionale est fortement appréciée notamment s'agissant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Présidence successive assurée par le Président du Faso à la tête de ces deux institutions est bien expressive.

La conjugaison de tous ces efforts, a permis à l'économie nationale de résister aux chocs exogènes et d'afficher sur la période, un rythme de croissance moyen annuel d'environ 4,5% l'an légèrement au-dessus de la croissance démographique.

Au total, retenons qu'il y a des avancées significatives : l'enseignement primaire connaît une explosion, les autres ordres d'enseignement enregistrent des progrès notables avec un accent particulier sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les services de santé se sont fortement améliorés.

Le système productif s'innove et se renforce.

Les infrastructures routières se densifient. L'accès à l'électricité s'élargit progressivement. La téléphonie est d'un accès plus facile qu'en 2005.

Notre système de gouvernance s'affermi de jour en jour.

Le pays connaît un rayonnement certain.

Les promesses faites en novembre 2005 sont bien nombreuses. Pour l'essentiel, elles sont prises en charge dans les programmes sectoriels. Toutefois, la réalisation d'une route, d'un barrage requiert d'une part, des études de faisabilité appropriées pour en garantir la durabilité et d'autre part, des procédures de mobilisation de ressources très longues pouvant déborder un mandat. Ces infrastructures qui occupent une large place dans notre stratégie nationale de développement durable, se réaliseront à coup sûr.

En somme, le Burkina Faso avance quoiqu'on dise, le progrès est continu. Nous sommes sur le chemin de la société d'espérance grâce au leadership de son Excellence Blaise COMPAORE, Président de tous les Burkinabè.

En conclusion, le Burkina Faso émergent relève du possible. Il est :

- 1) une construction politique : la volonté politique existe ;
- 2) une construction économique imposant des choix judicieux : l'option de pôles de croissance et de compétitivité qui s'appuie sur le développement local et l'intégration régionale est faite et est en marche ;
- 3) une construction sociale impulsée par la qualité du facteur humain : c'est la porte d'entrée du programme politique du Président du Faso et des politiques pertinentes sont élaborées.

Les Burkinabè ont des raisons d'espérer. Aussi, j'invite chacun à son niveau, à se mobiliser car le développement sera la somme des actions individuelles et collectives. A l'heure du bilan, la question qui vaut la peine d'être posée est « qu'est-ce que j'ai fait pour mon pays ? »

Que Dieu bénisse le Burkina Faso !